

## Conseil Municipal du 17 octobre 2023

### Extrait du registre des délibérations

D 1-2/2023

Instances

Election d'un  
représentant du  
Conseil Municipal  
au Conseil  
d'administration du  
CCAS

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 29

Absent : 0

Excusés-représentés : 4

Votants : 33

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept du mois d'octobre à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 11 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

#### Conseillers en exercice

#### Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC (à partir de 19h09), Mme RONCHIADIN (à partir de 19h34), Mme SEGUIN (à partir de 19h09), M. ANDRÉ, Mme HENNEBELLE, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT (jusque 22h21), M. RENOUF, Mme LAURENT.

#### Absents ayant donné procuration :

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE (jusque 19h09)  
Mme RONCHIADIN ayant donné procuration à M LE NEINDRE (jusque 19h34)  
Mme SEGUIN ayant donné procuration à Mme FARINEAUX (jusque 19h09)  
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration M. EURIN  
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL  
Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER  
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. GARCIA

#### Absente :

Mme BRILLOT (à partir de 22h21)

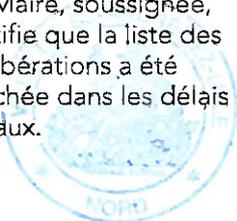
Mme Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Madame le Maire :

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par Madame le Maire et comprend en nombre égal des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres issus de la société civile nommés par Madame le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menés dans la commune, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum en plus du Maire.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R 123-8 et R 123-9

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 relative au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS, par laquelle il a été décidé de fixer la composition du conseil d'administration du CCAS ainsi qu'il suit :

- Présidente de droit : Madame le Maire
- 8 membres élus du Conseil Municipal
- 8 membres nommés par le Maire dans les conditions prévues à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Vu la démission de Madame Claude WASILKOWSKI de son poste d'adjointe au Maire en date du 13 septembre 2023,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 20 septembre 2023 portant acceptation de la démission de Madame Claude WASILKOWSKI de ses fonctions d'adjointe au Maire de la commune de Saint-André lez Lille ;

Vu la notification à l'intéressée dans les délais impartis ;

Considérant la démission de Madame Claude WASILKOWSKI, Adjointe au Maire, il est nécessaire de compléter le Conseil d'administration du CCAS dans le respect de la représentation proportionnelle.

La liste proposée est :

- Pascal THIBAUT
- Marie MARCHAND
- Régis LOGIER
- Cédric ANDRÉ
- Lydie YAP
- Hervé LESIEUX
- Estéban GARCIA
- Frédérique BRILLOT

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom ou de celui de son mandant, dépose son bulletin de vote dans l'urne.

*Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après selon le principe de la proportionnalité au plus fort reste, et donne la liste élue dans son intégralité :*

*Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33 .....*

*A déduire : bulletins blancs ou nuls : 2 .....*

*Nombre de suffrages exprimés : 31 .....*

*Liste élue : Complète.....*

Les délégués représentant la Ville de Sai  
d'Administration du CCAS sont donc :

- Pascal THIBAUT
- Marie MARCHAND
- Régis LOGIER
- Cédric ANDRÉ
- Lydie YAP
- Hervé LESIEUX
- Estéban GARCIA
- Frédérique BRILLOT

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,



Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,



Joséphine FARINEAUX